

SAULX-MARCHAIS

www.saulx-marchais.fr

Bulletin Municipal



NOVEMBRE 2005

SOMMAIRE	PAGE
Editorial	2
Agenda	3
Compte-rendus des réunions du Conseil Municipal	4
Travaux	7
Occupation illégale d'un terrain municipal	9
Communiqué du correspondant défense	11
Rentrée scolaire	11
Permis de construire	12
Brèves	14
Comité des Fêtes	15
Bibliothèque	16
AGV	18
Etat civil	19

EDITORIAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme vous le savez, notre village a été par deux fois, le théâtre de l'occupation illégale du terrain de sport par les gens du voyage. Vous trouverez dans ce bulletin le détail de ces évènements.

Au-delà de toute polémique et discussion malsaine, je voulais vous apporter mon sentiment et celui du conseil municipal à ce sujet.

Les sédentaires que nous sommes presque tous ne comprennent pas forcément des hommes qui nous semblent errer au hasard. La difficulté qu'ils ont à trouver des aires de stationnement et en particulier dans les Yvelines les amènent à occuper illégalement des espaces qui sont prévus pour de toutes autres activités. L'expérience vécue cet été ne doit pas nous faire perdre notre sang froid. Préservons efficacement ce qui doit l'être sans faire de la Commune un ghetto et gardons-nous de toutes généralisations et jugements excessifs.

Oui cette population est différente de nous de par son mode de vie itinérante qui remonte à la nuit des temps.

Oui nous pouvons avoir le sentiment d'injustice et d'inégalité devant la loi, face à un certain nombre d'actes et agissements qui restent impunis.

Méritent-ils pour autant d'être globalement rejetés sans égards ni considération ?

Je ne le pense pas.

Pour ces raisons, tout en nous opposant à toute occupation sauvage, nous nous inscrivons dans la démarche collective de création d'une aire d'accueil sur le territoire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines », démarche qui s'intègre dans la gestion globale de ce problème au niveau du Département des Yvelines. Cette double préoccupation nous semble la plus adéquate pour une solution conciliant l'éthique et l'intérêt général.

Denis Gardera

AGENDA

Evènements depuis le bulletin d'avril 2005 :

30 avril	Fête du Muguet (tartiflette)	
27 mai	Conseil municipal à 20H 30	
28 mai	Messe à 18H	
9 juin	Voyage organisé par le CCAS	
24 juin	Conseil municipal à 20H 30	
25 juin	Fête du village	
27 juin	Ramassage des encombrants	
16 septembre	Conseil municipal à 20H 30	
2 octobre	Brocante	
20 octobre	Conseil municipal à 20H 30	

Evènements à venir d'ici fin 2005 :

10 novembre	Ramassage des encombrants
11 novembre	Cérémonie aux monuments aux morts, déjeuner à la salle des fêtes
25 novembre	Soirée Beaujolais nouveau
3 décembre	Téléthon
16 décembre	Conseil municipal à 20H 30
31 décembre	Réveillon
9 janvier	Vœux du maire

TRUCS ET ASTUCES

Argenterie

Argenterie

Pour la nettoyer, mélangez citron et cendres de cigarettes, frottez, rincez puis faire briller

Argenterie piquée

Un bain 1/4 heures dans du vinaigre lui rendra son aspect initial

Couverts en argent

Pour les nettoyer, il faut les frotter avec des rondelles de pommes de terre

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 27 MAI 2005

➤ FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2005

Le Conseil Municipal fixe le taux de base à 204,10€.

➤ ENCAISSEMENT D'UN SOLDE CREDITEUR DE L'ASS OMS CL J (Association, l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs, de la Jeunesse de Saulx-Marchais)

Suite à la dissolution de ASS , O M S, CL, J, le solde créditeur de 1 300,29€ est reversé à la commune de Saulx-Marchais.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES

Une décision modificative doit être prise pour réajuster l'opération du contrat rural « Aménagement de la salle polyvalente » et l'aménagement d'une 5ème classe.

- article 2315 opération n° 18 - 8 923,63
- article 21312 opération n °7 + 8 621,86
- article 2313 opération n° 01 + 301,77

➤ REALISATION D'UN GIRATOIRE POUR DESSERVIR UNE ZONE D'ACTIVITE A JOUARS-PONTCHARTRAIN DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'YVELINES »

Afin de desservir la zone d'activité et faciliter son extension sur les 17 000m² encore disponibles, la réalisation d'un giratoire sur l'ex RN12, à hauteur de la rue des Artisans est nécessaire. Ce Giratoire rentre dans le cadre de la Communauté de communes du fait des retombées de la taxe professionnelle. La Commune de Saulx-Marchais en accepte le principe.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- **Effectif école :** ne change pas
- Demande de classement en voirie communale du chemin des Bouleaux
- Maison BARRE vente prochaine par les domaines (on espère d'ici la fin de l'année)
- Etude du déplacement des bacs de récupération (papier, verre) à côté de l'abri bus

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 24 JUIN 2005

➤ PRET T.V.A

Afin de financer la T.V.A du programme d'investissement, il est nécessaire d'avoir recours à un prêt.

2 propositions nous sont faites :

CA Ile de France 40 000€ sur 3 ans taux 2,136 % avec une marge de + 0,14

DEXIA 40 000€ sur 2 ans taux 2,12 % avec une marge de + 0,27

Le Conseil Municipal a retenu le CA Ile de France.

➤ REVALORISATION TARIF CANTINE

La société Yvelines Restauration augmente son tarif cantine de 0,05€ soit 2,07%.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation de 0,05€ à compter du 25/08/2005.

➤ **MODIFICATION DU RAMASSAGE DES CONTENEURS A COUVERCLE JAUNE**

Le ramassage des conteneurs à couvercle jaune aura lieu tous les 15 jours à compter du 1er juillet 2005. Cette décision a été prise sans concertation avec les communes membres du SIEED.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au ramassage tous les 15 jours.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Communauté de Communes :**

Ordures ménagères : le marché de ramassage est signé.

Aire d'accueil pour les gens du voyage. La CC est en recherche d'un site sur le territoire.

Deux sites sont étudiés, un sur Beynes et un sur Jouars-Pontchartrain.

Petite enfance et 3^{ème} âge : la CC travaille actuellement sur ce dossier.

- **Modification du P.O.S :**

Une réunion est prévue avec la D.D.E pour étudier une éventuelle modification du P.O.S. destinée à régulariser certaines insuffisances du document actuel en particulier le manque d'indications relatives aux obligations pour les nouvelles constructions situées dans le périmètre des bâtiments inscrits (Eglise et Tuilerie).

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005

➤ **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Afin d'émettre un avis, monsieur le Maire lit au conseil municipal, un projet de délibération concernant le nouveau schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable.

➤ **DECISION MODIFICATIVE**

Article 2131-01 : moins 185,00€

Article 2131-07 : plus 185,00€.

➤ **NOUVEAU TARIF DE LA GARDERIE**

Il a été décidé de déduire le prix du repas de cantine aux parents qui apportent les repas des enfants pour cause d'allergies.

➤ **RETRAIT DU SIEED**

A compter du 1er janvier 2006 la Communauté de Communes prend en charge le ramassage et traitement des déchets ménagers. Il convient donc de demander au SIEED le retrait de notre commune.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »:**

Déchetterie : la Communauté de Communes étudie la possibilité de créer en 2006 une déchetterie pour les habitants : extension de la déchetterie de Beynes ou création d'un autre emplacement.

Instruction des permis de construire : la reprise par la Communauté de Communes de l'instruction des permis de construire nécessitera 1 emploi et demi. Le coût sera partagé au prorata de la population soit 1,5€/habitant environ. Début prévu le 01/01/2006.

La DDE reste en assistance pendant 1 an .

La Communauté de Communes réfléchit à la mise en place du PLH (Plan Local de l'Habitat).

- **Maison BARRE** : toujours pas de nouvelles des Domaines malgré des relances nombreuses.

- **Travaux :**
L'appel d'offres pour les travaux du parking sera lancé le 4 octobre.
Ruissellement : les projets seront allégés. Un accord est demandé au Conseil Général.
Les travaux sont repoussés début 2006 pour la rue de l'Eglise
fin 2006 pour la rue de la Tuilerie.
- **Divers :**
La vérification des bouches à incendie a été effectuée. Des réparations sont à prévoir.
Demande de subvention du Club de Foot d'Auteuil le Roi : la municipalité est contre le principe.
La société PER'SERVICE effectue le ménage des locaux scolaires depuis le 3/10/2005.
Bus scolaires : les enfants sont debout dans les couloirs, bus trop chargés. Un courrier va être fait aux compagnies de transport et une copie sera adressée au SITER.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2005

➤ **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005**

Section de fonctionnement

Dépenses 34 116,29€

Recettes 34 116,29€

Section d'investissement

Dépenses 19 770,00€

Recettes 19 770,00€

➤ **SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR CHEF**

Suite à la demande de mise à la retraite de madame Nelly RENAULT à compter du 02 janvier 2006, le poste de rédacteur chef sera supprimé à compter de cette date.

➤ **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE**

Afin de remplacer madame Nelly RENAULT, il convient de créer un poste d'attaché.

➤ **DESIGNATION D'UN CONSEILLER POUR INSTRUIRE UNE DECLARATION DE TRAVAUX**

M. NAVELOT Michel est désigné pour instruire une déclaration de travaux.

➤ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CENTRE AERE**

Participation de la commune pour un montant de 1 500€.

➤ **MAINTIEN DE LA « VOIE SACREE » DANS LE RESEAU DES ROUTES NATIONALES**

Approbation à l'unanimité du maintien de la VOIE SACREE dans le réseau des Routes Nationales.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION STOCKAGE GAZ DE BEYNES**

La commune approuve le projet de renouvellement de la concession du stockage de gaz à Beynes attribué à Gaz de France.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- A compter du 01 janvier 2006 la Commune ne fera plus partie du SIEED. La Communauté de Communes assurera le ramassage des ordures ménagères.
- **SIDOMPE**
Création d'une route de desserte : prise en compte dans le cadre de la Communauté de Communes.

TRAVAUX

Les travaux annoncés dans le bulletin de mars ont été achevés conformément au plan prévu.

L'aménagement de l'office dans la salle des fêtes offre maintenant un espace pratique et respectant les normes pour la préparation des repas pour les enfants qui sont plus de 70 à déjeuner régulièrement à la cantine. Cet aménagement comportait également une refonte complète des sanitaires en particulier pour permettre l'accès aux handicapés. L'aménagement des locaux a été complété par l'achat de mobilier et d'appareils modernes et hygiéniques facilitant le travail du personnel et en permettant une meilleure qualité du service.

Notre architecte a pu réaliser ces nouveaux espaces en empiétant un minimum sur la surface de la salle des fêtes.



Pendant les travaux (du 28 février au 29 avril) la cantine a continué à fonctionner dans la partie de la salle des fêtes qui avait été protégée par un rideau de plastique. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée pendant cette période aussi bien pour les enfants que pour le personnel de cantine et de nettoyage. Nous les remercions de notre compréhension.

La cinquième classe a ouvert ses portes à la rentrée. Les enfants et les enseignants ont pu découvrir une classe parfaitement aménagée claire et fonctionnelle.

Nous sommes particulièrement satisfaits du résultat de l'aménagement de ce local qui était sombre, peu accessible et peu pratique. Il reste à terminer l'auvent de la porte d'entrée qui le sera dans les prochaines semaines. Des plantations sur le talus viendront terminer l'ensemble.

Cette opération aura coûté en tout 47204€. Les subventions que nous avons pu obtenir (DGE, Département, Sénat) se montent à 40194€, soit 85% du montant global HT. Le montant de la part restant à la commune étant de 7010€, plus la TVA que nous récupérerons dans les 2 ans.



Travaux à venir.

Dans le cadre du contrat rural, le deuxième programme consiste à aménager un parking pour la salle des fêtes. Cet aménagement sera fait sur le terrain situé le long de la mare aux Biches (là où sont localisés les bacs de récupération de verre et papier). La municipalité a acquis cet été le terrain dont l'ancien propriétaire était le « Foyer Rural ». Sur cette bande de terre seront aménagés des parkings en épi et un emplacement pour les bacs de récupération. Ce lieu sera entouré de végétation de façon à limiter l'impact visuel. Nous avons convenu avec le Foyer rural de conserver une partie des arbres existants. Un appel d'offre a été lancé au mois d'octobre (dépôt des candidatures avant le 28 octobre midi) pour trouver des entrepreneurs afin de réaliser ces travaux. Le projet est inscrit au budget 2005 et nous espérons qu'il pourra être terminé avant la fin de cette année.

Les travaux d'aménagement pour les eaux pluviales, ont été reportés en 2006 avec pour principal objectif de simplifier les projets proposés par les Bureaux d'Etudes avec pour conséquence une diminution des coûts. Nous vous tiendrons informés des projets en cours le moment venu.

RECETTE

Le Cassoulet

Pour 4 personnes

*350g haricots blancs tarbais
60g de couenne fraîche
100g de lard frais
1 petit jarret de porc
260g de confit d'oie avec sa graisse
200g de poitrine de mouton
160g de saucisse de Toulouse
1 oignon
1 clou de girofle
1 grosse carotte
2 gousses d'ail
1 c. café de concentré de tomate
1 bouquet garni*

Faire tremper les haricots une nuit dans de l'eau froide.

Laver et éponger la couenne, la rouler en cylindre et la ficeler. Peler les oignons et en piquer un du clou de girofle.

Gratter la carotte et la tailler en rondelles fines. Peler et écraser l'ail.

Couper la poitrine de mouton en morceaux et la saucisse en 4 tronçons.

Egoutter les haricots, les verser dans un faitout avec le bouquet garni, l'oignon cloué, les carottes, la moitié des gousses d'ail, la couenne, la poitrine et le jarret.

Récouvrir largement d'eau, porter à ébullition, écumer, puis réduire le feu.

Laisser cuire 1h ; saler, poivrer, puis laisser la cuisson se poursuivre.

OCCUPATION ILLEGALE DU TERRAIN MUNICIPAL

Evénements de l'été.

Cet été nous avons vu arriver sur le terrain de foot une vingtaine de caravanes des gens du voyage. Saulx-Marchais n'ayant jamais été confronté à ce genre de situation, cet événement a engendré un grand émoi au sein de la population et en particulier des riverains. La municipalité a réagi rapidement (dans les heures qui ont suivi) avec les moyens dont elle disposait : prise de contact avec ces personnes puis appel aux forces de l'ordre. Voyant qu'au bout de quelques jours nous n'obtiendrions pas leur départ immédiat et ayant eu la promesse que le stationnement ne devrait durer que 3 semaines, nous avons essayé de limiter au maximum les nuisances pour le village. Nous avons donc parlementé et fait procéder à une surveillance par les forces de l'ordre de manière à ce qu'il n'y ait pas de bruits excessifs ni de heurts avec la population. Si la durée de leur séjour a un peu excédé les 21 jours réglementaires nous avons constaté avec soulagement que l'impact a été réduit au minimum, même si nous ne minimisons pas la gravité de cet événement.

L'été n'étant pas propice au lancement de travaux ni aux prises de décisions importantes, dès le départ des caravanes nous avons fait procéder à des mesures provisoires (labour du terrain le long du chemin entre les 2 Mares sur une largeur de 10 mètres) que nous pensions suffisantes pour nous permettre d'attendre la fin de l'été afin de lancer des travaux de sécurisation de cette zone.

Notre optimisme a été battu en brèche par la récidive qui est arrivée le 15 août. Le champ contigu au terrain de foot ayant été récolté, les caravanes sont passées par ce terrain pour contourner les labours.

L'émoi a bien sûr été à son comble et la plupart des membres du conseil municipal étant en vacances, c'est aux quelques courageux restants qu'il a incombé la lourde tâche de gérer la situation : appel à la gendarmerie, tentatives de négociations avec les occupants, information de la population, appel à un huissier pour faire les constats d'usage, etc...

Comme la fois précédente, le séjour s'est passé sans que nous puissions faire quoi que ce soit mais aussi et heureusement sans que nous ayons à déplorer d'incident majeur.

Leur départ s'est effectué le dimanche 4 septembre dans le calme mais au grand soulagement de tous.

Réglementation qui s'applique à toutes les communes des Yvelines

Le stationnement de toutes caravanes (gens du voyage ou autre) est *autorisé* 48 heures sur le territoire de chaque commune. Sauf cas exceptionnel, les forces de l'ordre ne font rien dans ce délai.

Au-delà de ces 48 heures, le seul moyen de faire appliquer la loi est, soit la procédure légale que la commune engage (constat d'huissier, recours à un avocat et dépôt de requête au Tribunal Administratif), soit la négociation avec les contrevenants.

La loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (dite « loi Sarkozy ») ne s'applique que dans la mesure où le département a mis en place le « Schéma d'aménagement d'aire d'accueil pour les gens du voyage », ce qui n'est pas le cas pour les Yvelines.

Il n'existe qu'une seule aire d'accueil de 16 places dans les Yvelines alors que les prévisions de créations étudiées par la Préfecture sont estimées à plus de 600 places.

De ce fait, il nous est impossible d'obtenir l'expulsion des contrevenants au-delà du seuil des 48h00, comme prévu dans cette Loi.

Ce qu'il faut savoir : la procédure légale a été engagée, les deux fois, par la commune mais n'a pu être menée à son terme du fait de la période des vacances. En effet le Tribunal Administratif siège toutes les semaines pour les procédures de référé, sauf en juillet/août, période où seulement 2 séances sont programmées.

Ce qui a été réalisé pour que cela ne se produise plus :

Tout d'abord, pour éviter que le terrain ne puisse plus servir de lieu de stationnement, nous l'avons fait labourer en profondeur. Ceci est une mesure provisoire tant que l'accès au terrain n'est pas totalement sécurisé.

Ensuite nous avons fait procéder à la pose de roches que nous avons partiellement bétonnées sur le pourtour du terrain de sport (côté chemin entre les Deux Mares et côté champs). Ceci devrait empêcher l'accès du terrain par le côté nord et par le côté est.

Une barrière métallique avec cadenas est commandée depuis fin juillet pour fermer le chemin d'accès au cimetière et au terrain. Cette barrière sera posée dans le courant du mois de novembre. Une clé sera donnée aux agriculteurs et aux riverains ayant besoin de passer par ce chemin.

Nous prévoyons pour l'année 2006 d'aménager définitivement ce terrain en le mettant à niveau pour qu'il soit praticable pour les habitants de la commune et de finir sa sécurisation.

A ce jour, le coût de ces opérations (travaux et constats d'huissier) s'élève à un peu plus de 6 000 €.

Gestion des gens du voyage dans le canton.

Malgré le fait que le Département des Yvelines n'a toujours pas de « Schéma d'aménagement d'aire d'accueil pour les gens du voyage », la communauté de communes « Cœur d'Yvelines », à laquelle nous avons adhééré, a décidé de prendre les devants et d'étudier la création d'une aire d'accueil de 20 places (nombre confirmé par la Préfet) qui serait située soit à Jouars-Pontchartrain, soit à Beynes au lieu dit « la Couperie » (la commune de Beynes est la seule commune du canton à avoir l'obligation de création d'une aire).

Nous avons rencontré le Préfet des Yvelines et le Sous Préfet de Rambouillet le lundi 4 octobre pour leur faire part de notre démarche volontaire de création de cette aire d'accueil.

Se pose tout de même la question de la création de l'aire de grand passage qui est prévue, mais dont l'emplacement n'est toujours pas décidé.

Nous avons évoqué cette question en Préfecture et fait comprendre à nos interlocuteurs que cette aire devrait être prise en charge au niveau du Canton et non pas d'une seule commune.

A ce jour, nous attendons les réponses du Préfet à ce sujet.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce dossier.

TRUCS ET ASTUCES *Cristal*

Pour qu'il soit étincelant, le tremper quelques heures dans une eau tiède avec des rondelles de pommes de terre crue - brasser, rincer et essuyer

COMMUNIQUE DU CORRESPONDANT DEFENSE

Commémoration du 11 novembre

Comme chaque année un hommage est rendu aux enfants de Saulx-Marchais morts au combat en 1914-18. Cet hommage s'étend naturellement aux morts des guerres, opérations et conflits suivants. C'est un hommage très simple auquel toute la population est invitée à s'associer.

Verdun , « Voie Sacrée ».

En 2006 sera célébré le soixantième anniversaire de la bataille de Verdun. A cette occasion le Maire de cette ville demande à toutes les communes de France et d'Outre-Mer d'appuyer sa démarche pour que la route Bar-le-Duc – Verdun, solennellement proclamée « Nationale Voie Sacrée » en 1922 ne soit pas déclassée en départementale. En effet le décret de décentralisation comportant le transfert de certaines routes nationales aux départements risque de s'appliquer à cette voie exceptionnelle. Pour respecter la mémoire de centaines de milliers de soldats qui ont emprunté cette route pour monter au front de Verdun (on en compte au moins trois de Saulx-Marchais), la Municipalité dans une délibération du 21 octobre 2005 a décidé à l'unanimité de soutenir l'action du Maire de Verdun.

Rappel.

Le Correspondant défense est à votre disposition pour tout renseignement sur la JADP (Journée d'appel de préparation à la défense), les possibilités pour les jeunes dans les écoles des armées, pour les moins jeunes dans la Réserve Citoyenne et la Réserve Opérationnelle, pour les Anciens : Carte du Combattant, Témoignage de reconnaissance, Médaille commémorative, pensions, assurance vie.

RENTREE SCOLAIRE

La Rentrée scolaire s'est bien passée .

Total des effectifs: 108 enfants (110 prévus en janvier 2006)

La 5ème classe, située sur le côté de la Salle des Fêtes, a été inaugurée par les élèves de CE1/CE2.

Pour équilibrer le calendrier scolaire les enfants iront à l'école 6 samedis dans l'année de 8h30 à 11h30:
17 septembre, 15 octobre, 10 décembre, 1 avril,
20 mai, 17 juin.

Les vacances de la Toussaint sont du 22 octobre au 3 novembre 2005.

Les vacances de Noël sont du 17 décembre au 3 janvier 2006.

La garderie

La garderie a de plus en plus de succès.

19 enfants le matin avant les cours et 24 le soir jusqu'à 18/19h.

Les mercredis sont également bien chargés car une quinzaine d'enfants y participent.

On accueille des enfants de Marcq, Thoiry et Vicq.

Fabienne, Marie-Jo et Maryse sont toujours aussi dévouées et les enfants les adorent.

14 enfants l'ont fréquenté pendant les vacances de la Toussaint.

PERMIS DE CONSTRUIRE 2005

Nom et prénom	Date de dépôt	Observations
DUMAINE Laurent	18/01/05	Maison individuelle
MORIZE Michel	29/02/05	Modification extérieure
DRUYER Roland	22/02/05	Agrandissement
QUINTOIS Raymond	26/02/05	Modification toiture
LEFEBVRE Denis	12/03/05	Maison individuelle
COURTY Thierry	12/05/05	Aménagement combles
LEDUC Gilles	24/05/05	Création de 3 logements, rénovation d'une maison en 3 logements
DUPEYRON Olivier	14/06/05	Maison individuelle
PAYEN Patrick	24/06/05	Maison individuelle
PARSOIRE Caroline	21/06/05	Construction de 4 logements
PAGE Fabrice	29/09/05	Maison individuelle
SAHRAOUI Razika	28/10/05	Maison individuelle

RAPPEL

Construire, modifier, aménager son bien
Exemple : un abri de jardin

Les documents administratifs : Permis de construire ou déclaration de travaux

Ces documents sont des autorisations administratives qui constatent qu'un projet de construction ou d'aménagement est conforme :

- aux règles d'urbanisme local (plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme, plan de sauvegarde et de mise en valeur, règlement de lotissement approuvé...),
- aux règles d'urbanisme nationales,
- aux règles relatives à la sécurité, la salubrité, l'alignement, la protection des monuments historiques et des sites naturels...

Le permis de construire est exigé, sur l'ensemble du territoire pour les :

- travaux de construction à usage d'habitation ou non, avec ou sans fondations,
- travaux portant sur des constructions existantes qui :
 - changent la destination (par exemple garage en pièce d'habitation),
 - modifient l'aspect extérieur,
 - augmentent la surface hors œuvre brute (au nu des murs) de plus de 20 m²,
 - créent des niveaux supplémentaires (un étage...).
 - concernant les bâtiments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Aucune autorisation n'est demandée pour des ouvrages de faible importance :

- ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 m² et d'une hauteur inférieure à 1,5 m,
- murs d'une hauteur inférieure à 2 m (non assimilables à une clôture),
- terrasses de moins de 0,60 m de haut,
- installations temporaires de chantier,

Sont exemptés du permis de construire mais soumis à déclaration préalable (de travaux), certaines constructions ou travaux de faible importance, notamment :

- travaux ne changeant pas la destination d'une construction
- travaux ne créant pas de surface nouvelle brute (SHOB) supérieure à 20 m²,
- piscines non couvertes,
- châssis et serres jusqu'à 2000m² d'une hauteur comprise entre 1,50 m et 4m,

Recours non obligatoire à un architecte dans les cas suivants :

- pour une personne physique souhaitant, pour soi-même, édifier ou modifier une construction à usage non agricole dont la surface de plancher hors oeuvre nette ne dépasse pas 170 m² ou une construction à usage agricole ne dépassant pas 800 m²,
- pour des aménagements intérieurs: vitrine commerciale ou travaux n'entraînant pas de modifications visibles de l'extérieur,
- pour faire des travaux soumis à déclaration préalable.

Délais accordés pour les travaux ?

Les travaux doivent obligatoirement débuter dans un délai de deux ans à compter de la notification du permis de construire ou de la déclaration préalable. Par ailleurs, ils ne peuvent être interrompus pendant plus d'une année (sauf cas exceptionnels).

Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation de construire n'est en principe plus valable. Mais elle peut être prorogée une fois pour une durée d'un an.

Comment procède-t-on ?

Les membres de la Commission Urbanisme peuvent répondre à vos questions ou vous fournir certains conseils :

- dans la définition du projet,
- pour remplir les imprimés nécessaires pour un permis de construire ou pour une déclaration préalable de travaux.

Le demandeur remet les documents (document administratif, plan de situation, plan de masse, plans détaillés, etc...) voulus à la mairie qui se charge d'un premier examen relatif au plan d'occupation des sols (POS) de la commune.

Lorsque la demande est conforme, le maire fait suivre les documents aux services instructeurs qui sont actuellement représentés par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). À partir de 2006, la communauté de communes « Cœur des Yvelines » se substituera à la DDE.

L'autorité compétente examine, dans un délai de 2 mois, la demande au regard du POS et des règles nationales d'urbanisme, de sécurité, de salubrité etc.

Lorsque le lieu de construction entre dans le périmètre de protection d'un bâtiment classé ou inscrit aux monuments historiques (500 mètres autour de l'église de Saulx-Marchais et 500 mètres autour du four à tuiles de la ferme de la Tuilerie), les documents sont soumis à l'approbation de l'architecte des Bâtiments de France.

Les avis de ces différentes instances sont communiqués au maire du village qui informe le demandeur de l'aboutissement de sa demande.

Exemple : l'installation d'un abri de jardin relève de quel document administratif ?

L'installation d'un abri de jardin (démontable ou non, avec ou sans fondations) peut relever d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux, selon les cas.

1- L'installation d'un abri relève d'un permis de construire, dans les cas suivants :

- la création de SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) de l'abri est supérieure à 20 m²,
- quelle que soit la SHOB, l'abri nécessite un permis si :
 1. le terrain est nu ou en ruine ou il ne comporte qu'une petite construction (exemple un garage),
 2. l'abri est construit parmi les immeubles inscrits à l'inventaire des monuments historiques, et ce quelle que soit la SHOB créée (les prescriptions du POS peuvent imposer des règles de constructibilité limitée, selon l'endroit),

3. les travaux entraînent un réel changement de destination (garage en pièce d'habitation par exemple).

2- L'installation d'un abri relève d'une déclaration de travaux dans le cas suivant :

- La construction a pour effet de créer sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface de plancher hors oeuvre brute (SHOB) inférieure ou égale à 20 m²,

3- L'installation d'un abri ne relève d'aucun document dans le cas suivant :

- La construction est de très faible dimension, ne dépasse pas 1,50 m au-dessus du sol avec une surface au sol inférieure à 2 m², elle sort du champ d'application du permis de construire, c'est-à-dire ne nécessite ni permis de construire ni déclaration de travaux (cas des abris temporaires de chantier).

A noter cependant : l'exclusion de ces travaux du champ du permis de construire ne les dispense pas des autorisations ou déclarations prévues par d'autres législations ou réglementations (exemple : un abri installé sur le domaine public nécessite d'être titulaire d'une convention du domaine public).

TRUCS ET ASTUCES

Bougies

Elles ne couleront plus si vous les faites tremper 24 heures dans de l'eau très salée

BREVES

VŒUX DU MAIRE

Auront lieu le dimanche 8 janvier à partir de 11H 30 à la salle des fêtes

ENCOMBRANTS

Dernier ramassage de l'année : 10 novembre

Déposez les objets la veille au soir

DEJECTIONS D'ANIMAUX

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il leur appartient de ramasser les déjections que leurs animaux font sur la voie publique.

COMITE DES FETES

C'est par un beau soleil de juin que la fête du village s'est déroulée à Saulx-Marchais.

Après un méchoui délicieux, tous petits et grands ont participé à des jeux (course en sac, corde, pétanque) et en attendant le pique-nique nocturne ont dansé toute la soirée.

La journée s'est terminée par une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice, toujours magnifique et autant apprécié des spectateurs.



Le "Vide grenier" du 2 octobre a malheureusement été victime du mauvais temps. Un autre au est envisagé au mois de mai prochain.

Le Comité des fêtes prépare pour le 25 novembre une soirée "Beaujolais nouveau".

Le 3 et 4 décembre le Téléthon vous attend tous. Venez nombreux.

Le 31 décembre "Réveillon du nouvel an".

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Saulx-Marchais a **deux ans**. Elle compte environ 75 abonnements « famille ».

Les heures d'ouverture :

Les horaires ont été aménagés cette année pour tenir compte des besoins des utilisateurs

Mercredi:	10h – 12h
Mercredi:	15h – 18h30
Samedi:	10h – 12h

Les tarifs :

Les tarifs sont inchangés, mais les abonnements commencent au 1 janvier.

Moins de 12 ans :	gratuit	
12/18 ans :	3 € (Saulx-Marchais)	5 € (extérieurs)
Plus de 18 ans :	7 € (Saulx-Marchais)	11 € (extérieurs)
Famille :	10 € (Saulx-Marchais)	15 € (extérieurs)

Les livres :

Actuellement la Bibliothèque compte plus de 4000 livres répartis en romans français et étrangers, romans historiques et du terroir, romans d'aventure et policiers. Elle comporte également des biographies, des documents, de nombreuses bandes dessinées et divers livres (religion, théâtre, science fiction, humour, classiques...).

*Nous tenons les **PRIX 2005** à votre disposition : FEMINA, MEDICIS, GONCOURT, RENAUDOT.*

Bibliothèque enfants

Si vos enfants ont des **devoirs traitant** de la nature (volcans, fleuves, animaux), de géographie, d'histoire, pensez à la bibliothèque car elle recèle de nombreux **livres illustrés et encyclopédies** de référence.

La bibliothèque des enfants dans une salle réservée à cet usage comporte de nombreuses bandes dessinées, des livres pour les 3 à 12 ans ainsi que des livres destinés aux adolescents.

*Si vous désirez un livre ne figurant pas dans nos rayons :
Demandez-le, nous nous ferons un plaisir de vous le procurer*

Les activités « pour le mercredi des enfants » à la bibliothèque :

Depuis septembre 2004, une animation un mercredi par mois est assurée **bénévolement** par Virginie Riand et ouverte à tous les enfants, même non inscrits à la bibliothèque.

Une page d'histoire : de 15 heures à 15 heures 50 pour les 7 – 12 ans

Un conte : de 16 heures à 16 heures 30 pour les 3 – 6 ans

Vous pouvez inscrire gratuitement vos enfants à ces animations en vous rendant à la bibliothèque aux heures habituelles d'ouverture.

Le calendrier de ces animations :

23 novembre 2005	14 décembre 2005	25 janvier 2006	1 mars 2006
29 mars 2006	3 mai 2006	31 mai 2006	21 juin 2006

La bibliothèque et la Barbacane

Dans le cadre de notre partenariat avec la Barbacane, centre culturel de Beynes géré par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant Andelu, Beynes, Marcq, Thiverval-Grignon, Thoiry et Saulx-Marchais), la bibliothèque s'est impliquée afin d'une part de faire connaître au plus grand nombre les animations culturelles de la Barbacane et d'autre part d'organiser une soirée de théâtre à Saulx-Marchais.

La saison théâtrale 2005 – 2006 à la Barbacane :

La Barbacane présente une fois par an la saison culturelle.

Cette année, cette présentation était prévue le 23 septembre et la bibliothèque en a informé la population du village. A cette occasion, une solution « covoiturage » vers la Barbacane a été proposée.

Une vingtaine de personnes a répondu favorablement à cette proposition et nous nous sommes rendus ensemble, à quelques voitures, à la présentation.

La présentation de la saison 2005-2006 a eu l'heur de plaire car 14 abonnements (inscription à 4 spectacles au moins) ont été enregistrés.

Afin de permettre le covoiturage vers ces spectacles en cours d'année, un tableau récapitulatif « spectacle – lieu du spectacle – inscrits à la représentation » a été remis aux abonnés de Saulx-Marchais. Il permet à chacun de se mettre d'accord pour se rendre ensemble au spectacle souscrit.

Exemple du tableau remis à chaque abonné :

Date	Titre	tarif	lieu	M.A 01 34 87 xx xx	M. B 01 34 87 xx xx	M.C 01 34 87 xx xx	
11.10	Cœur Tranchées	a	Beynes	X	X		
21.10	Ernest Chausson	s	Beynes		X	X	
05.11	Pondichéry	c	Beynes	X			
.....		..	Andelu				

Ainsi dans l'exemple ci-dessus, M.A et M.B peuvent se mettre d'accord pour aller ensemble voir le spectacle « Cœur Tranchées » le 11 octobre à Beynes. M.B et M.C peuvent faire de même pour le spectacle « Ernest Chausson » le 21 octobre à Beynes.

Il n'est pas trop tard pour vous abonner aux spectacles de la Barbacane : renseignez-vous à la bibliothèque et vous pourrez vous aussi en profiter.

Le théâtre à Saulx-Marchais le 10 décembre :

Dans le cadre de notre partenariat avec la Barbacane, une pièce de théâtre « Le choix » sera produite à la salle des fêtes de Saulx-Marchais le samedi 10 décembre 2005 à 21 heures.

La présentation de cette pièce et les modalités d'inscription feront l'objet d'une distribution dans vos boîtes aux lettres mi-novembre.

Réservez votre soirée du 10 décembre 2005

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un arbre pluri-millénaire

Sur les flancs de lave de l'Etna, célèbre volcan sicilien, pousse le plus célèbre des châtaigniers.

Véritable monument de la nature, il est estimé vieux de plus de 4000 ans, son tronc mesure plus de 50 mètres de circonférence, et sous son feuillage majestueux et rafraîchissant, peut s'abriter tout un troupeau.

Il est connu sous le nom de "châtaignier aux cent chevaux".



A.G.V.

Association Gymnastique Volontaire de Saulx-Marchais

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

sous le N° 78581 – Siret N° 34315059500019

Siège social : Mairie de Saulx Marchais - 78650

Par la volonté de quelques jeunes femmes, l'AGV de Saulx-Marchais a vu le jour en 1987.

Depuis, l'association n'a pas cessé son activité avec un taux de participation fluctuant selon les années.

Depuis 14 ans, Sabine, notre professeur à la bonne humeur et au dynamisme contagieux, nous initie et nous fait progresser à travers des exercices variés avec pour mot d'ordre : « nous ne sommes pas en compétition mais nous sommes là pour nous faire du bien ! ».

Sabine suit des stages de formation continue et assume certaines responsabilités au sein de la fédération.

Le mardi après-midi pour les seniors et le mardi soir pour les autres sont devenus des instants privilégiés où se mêlent le plaisir de faire bouger son corps à celui de partager ces moments en toute amitié.



Rejoignez-nous, vous serez les bienvenus.

<i>Renseignements</i>	
Elisabeth Navelot	01 34 87 56 83
Caroline Le Podras	01 34 94 76 81
Françoise George	01 34 87 50 38

ETAT CIVIL

Naissances

Nous sommes très heureux de vous annoncer la naissance de :

- *MESME Mathis, Nicolas, Lionel* le 17/04/2005
- *FONTAINE Elise, Nadège* le 09/06/2005
- *CHANFREAU Suzon, Eulalie, Paule, Jacqueline* le 10/06/2005
- *SCHAAL Lucie* le 11/06/2005
- *SOARES Thomas, Jean, Antoine* le 03/07/2005
- *LATAILLADE Ambre, Arranxa, Maritxu* le 05/07/2005
- *GAMBLIN Sarah, Sandrine, Stéphanie* le 04/08/2005
- *GESER Sophy, Anna* le 31/08/2005
- *GRANDIERES Clara, Magalie, Manon* le 09/10/2005
- *SERIGNAC—MARCHE Léana, Claire, Régine* le 23/10/2005

Mariages

Nos félicitations aux heureux mariés :

- *WURFEL Olivier, Frédéric* et
SONNECK Christine, Anne-Marie, Florence le 25/06/2005
- *LAURENT Gabriel, Robert, Denys* et
VASLOT Sylvaine le 15/07/2005
- *AUDOYE Antony, Romuald* et
TROCHON Caroline, Anne-laure le 25/06/2005

Décès

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de :

- *MOREAU Gisèle, Yvonne* décédée le 25/09/2005
- *MAES Paule, Andrée, Camille* décédée le 17/10/2005
- *MARTIN Renée, Yvonne, Lucienne* décédée le 19/10/2005

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous toutes réserves – consulter les panneaux d’affichage

vendredi 16/12/2005



Prochain bulletin municipal en mars 2006

Vos textes sont à remettre en mairie pour début février

Directeur de la publication : D.GARDERA

Comité de rédaction : A.BOISNARD, R.CARDINAUD, R.CASTIGLIA, D.LAURENT, M.NAVELOT